

**VILLE DE QUIMPER
CONSEIL MUNICIPAL**

Séance du 30 janvier 2025
Rapporteur :
Monsieur Jacques LE ROUX

N° 3

ACTE RENDU EXECUTOIRE

compte tenu de :

- la publicité sur le site Internet, pour une durée de deux mois, à compter du : 06/02/2025
- la transmission au contrôle de légalité le : 06/02/2025 (accusé de réception du 06/02/2025)

Acte original consultable au service des assemblées

Hôtel de Ville et d'agglomération

44, place Saint-Corentin – CS 26004 - 29107 Quimper Cedex

Rapport d'orientations budgétaires 2025

Préambule

Le débat d'orientations budgétaires (DOB) est une étape importante dans la préparation du budget des collectivités territoriales en France. Il s'agit d'une discussion tenue par l'assemblée locale (comme le conseil municipal, communautaire, départemental ou régional) sur les grandes lignes du budget pour l'exercice à venir.

Il est prévu à l'article L. 2312-1 du CGCT qui dispose que :

Le budget de la commune est proposé par le maire et voté par le conseil municipal.

Dans les communes de 3 500 habitants et plus, le maire présente au conseil municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure et la gestion de la dette. Ce rapport donne lieu à un débat au conseil municipal, dans les conditions fixées par le règlement intérieur prévu à l'article L. 2121-8. Il est pris acte de ce débat par une délibération spécifique.

Dans les communes de plus de 10 000 habitants, le rapport mentionné au deuxième alinéa du présent article comporte, en outre, une présentation de la structure et de l'évolution des dépenses et des effectifs. Ce rapport précise notamment l'évolution prévisionnelle et l'exécution des dépenses de personnel, des rémunérations, des avantages en nature et du temps de travail. Il est transmis au représentant de l'État dans le département et au président de l'établissement public de coopération intercommunale dont la commune est membre ; il fait l'objet d'une publication. Le contenu du rapport ainsi que les modalités de sa transmission et de sa publication sont fixés par décret.

Les dispositions du présent article s'appliquent aux établissements publics administratifs des communes de 3 500 habitants et plus. »

Le DOB a plusieurs objectifs :

- **Informer les élus locaux** : il permet aux élus de disposer des informations nécessaires pour voter de manière éclairée sur le budget ;
- **Permettre aux élus de s'exprimer** : les élus peuvent discuter et donner leur avis sur les priorités budgétaires proposées par l'exécutif.

Ce débat est obligatoire pour les départements, les régions, les communes de plus de 3500 habitants, ainsi que pour certains établissements publics de coopération intercommunale (EPCI).

Il doit se tenir dans les deux mois précédant le vote du budget primitif.

Après un rappel du contexte inédit d'élaboration des orientations budgétaires (I), des orientations politiques prioritaires (II), seront présentées les hypothèses retenues de construction du budget 2025 qui constituent les orientations budgétaires de l'exercice (III), viendront ensuite les éléments rétrospectifs et prospectifs qui seront déclinés (IV).

I - Le contexte d'élaboration des orientations budgétaires

Le contexte politique

Le Rapport d'Orientation Budgétaire (ROB) 2025 de la ville de Quimper s'inscrit dans un contexte politique national particulièrement instable.

L'instabilité gouvernementale, résultat de la dissolution du 9 juin 2024, se traduit toujours aujourd'hui, par une pleine incertitude sur le niveau attendu des dotations de l'État aux collectivités locales, qui viennent en compensation des charges transférées dans le train des lois de décentralisation.

L'enchaînement des crises, crise sanitaire et crise énergétique, ajouté à la décision des derniers Gouvernements de se priver de recettes à même de financer les politiques publiques et de répondre ainsi aux besoins de la population, a creusé la dette de l'État.

Pour faire face au déficit qui devrait dépasser 170 milliards, en 2024 dans le budget de l'État, le Gouvernement de Michel Barnier a proposé un Projet de Loi de Finances 2025, dans lequel les collectivités locales sont lourdement ponctionnées.

Il faut rappeler que les collectivités, comme la ville de Quimper, ont été, au même titre que l'État, également impactées par les mêmes crises.

Elles ont su jusque-là les surmonter, en proposant des budgets à l'équilibre, comme l'exige la constitution, contrairement à l'État.

La dette des collectivités est stable depuis 30 ans, voire même en légère diminution, passant de 9 % du Produit Intérieur Brut en 1995 à 8.9 % en 2023 et elle ne finance que de l'investissement.

Et si les dépenses de fonctionnement des collectivités locales ont augmenté en 2023 et 2024, elles l'ont été du fait :

- Des mesures de revalorisation des traitements des fonctionnaires décidées par l'État mais non financées par ce dernier ;
- De l'augmentation du coût de l'énergie et des achats courants ;
- Beaucoup de ces dépenses résultent d'obligations nouvelles que le Gouvernement et le Parlement ont mis à la charge des collectivités ces dernières années, par exemple dans le domaine environnemental, dans celui de la petite enfance, des transports, ou en matière de sécurité.

Un nouveau Gouvernement a été nommé et le débat parlementaire va reprendre pour décider d'un Projet de Loi de Finances stabilisé. Le discours de politique générale du nouveau Premier Ministre ne contient pas d'inflexions sur le principe de faire appel aux collectivités pour résorber le déficit de la nation qu'elles n'ont pas elles-mêmes créé.

Le contexte économique

Le contexte économique international et national est particulièrement tendu.

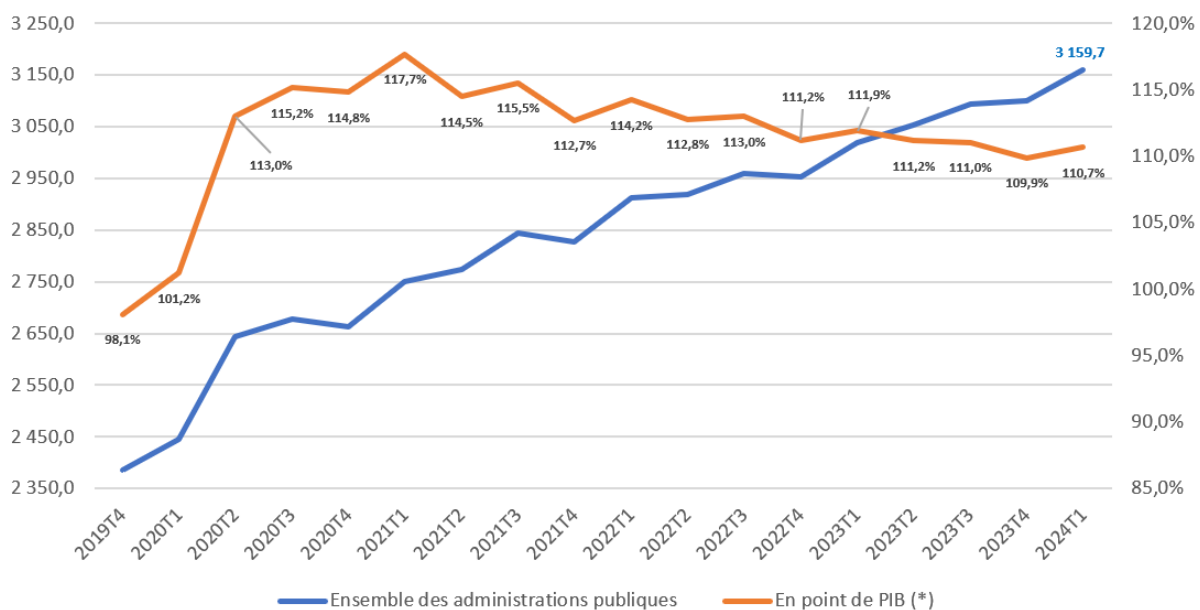
La croissance est faible dans la zone euro, et plus particulièrement en France, avec des incidences fortes sur la dynamique d'évolution des recettes.

La situation financière du pays est préoccupante, avec un endettement total qui atteint plus de 3 200 milliards d'euros à la fin du deuxième trimestre 2024. Le déficit public était de 6,1% sur l'exercice 2024.

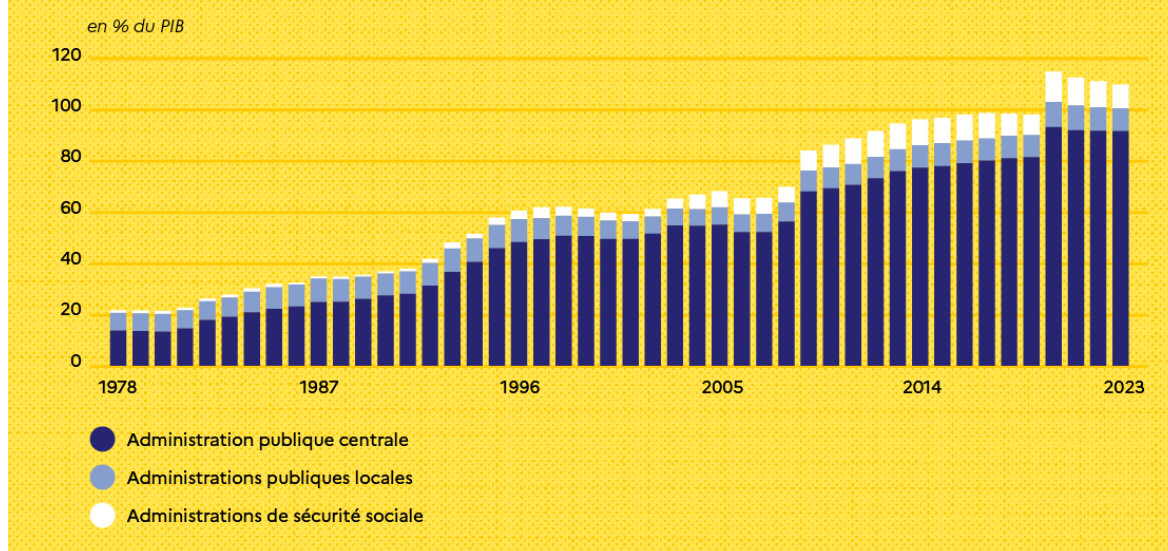
Pour 2025, les principaux indicateurs économiques de la France sont les suivants :

- **Croissance du PIB** : la croissance économique est prévue à **1,1%** ;
- **Inflation** : l'inflation devrait descendre à **1,8%** en moyenne annuelle ;
- **Solde public** : le déficit public devrait s'améliorer pour se situer entre **5 et 5.5% du PIB**.

Evolution de la dette publique trimestrielle en Mds € et en pts de PIB entre le T4 2019 et T1 2024



DETTE DES ADMINISTRATIONS PUBLIQUES AU SENS DE MAASTRICHT PAR SOUS-SECTEUR



De la prudence d'anticiper une loi de finances non votée à ce jour.

La loi de finances 2025 n'est pas votée à ce jour et cette incertitude financière sur fond d'incertitudes économiques et politiques conduit à une approche prudente sur la dynamique de nos recettes qui en sont issues.

Fiscalité

La fiscalité directe se compose pour la commune de Quimper de la taxe foncière d'une part et de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires d'autre part.

L'actualisation loi de finances devrait être de 1,7% pour les bases foncières des ménages. Pas d'actualisation prévue pour les bases foncières économiques.

Dotations

Dotation Globale de Fonctionnement : une stabilité de la DGF est prévue dans les hypothèses budgétaires. En tenant compte de l'inflation, c'est une perte de pouvoir d'achat de 1,7% qui est prévue.

Autres subventions

FCTVA : Le PLF censuré prévoyait une réduction du taux de FCTVA à 14,850% à partir du 1er janvier 2025 (contre 16,404 % actuellement). À ce stade, les deux hypothèses sont travaillées, maintien ou diminution du taux.

Fonds de réserve

Le PLF porté par le gouvernement Barnier prévoyait un fonds de réserve prélevé sur les entités locales ayant des budgets de fonctionnement supérieurs à 40M€. La commune de Quimper dans ce cadre se voyait incluse avec une contribution de 1,4M€. Au vu des incertitudes et à titre conservatoire, il est prévu une provision de 600K€ dans les hypothèses financières.

CNRACL

La situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales entraînera inévitablement une hausse du niveau des cotisations. Cela aura un impact significatif sur la masse salariale.

II – Le cap politique des orientations budgétaires

Dans ce contexte incertain, la ville entend garder le cap permettant tout à la fois de répondre aux besoins essentiels de la population au quotidien, et de préparer la ville aux défis de l'avenir.

Ces priorités guideront la préparation du budget proposé en mars prochain.

Les priorités du quotidien

La solidarité : nous voulons une ville inclusive pour que chacun trouve sa place, des services de qualité et restant accessibles, pour répondre aux besoins liés à sa situation familiale, son âge, ses difficultés sociales, sa santé... Les politiques de solidarités sont, par nature, transversales. Elle se déclinent à travers l'action sociale de la ville, mais également dans les dispositifs mis en place pour l'éducation, le logement, l'accès au sport ou à la culture.

Les moyens seront préservés pour maintenir une bonne qualité d'accompagnement des services et des actions y contribuant, à tous les âges de la vie. Les actions contribuant à favoriser et renforcer l'accès aux droits, et à l'égalité Femmes-Hommes seront poursuivies. L'accompagnement du grand âge, l'inclusion des personnes en situation de handicap et la

lutte contre l'exclusion, la grande pauvreté et toutes les discriminations, resteront également au cœur de nos interventions.

Pour remplir ces objectifs nous nous appuierons sur l'ensemble des forces vives de notre ville. En particulier, nous confirmerons notre soutien aux associations. Ce sont des piliers de notre vie locale. Les associations bénéficient de notre appui continu, reconnaissant leur rôle essentiel dans le dynamisme de notre commune.

La sécurité et la tranquillité publique : nous poursuivons nos actions pour garantir la tranquillité de chacun, en étroite collaboration avec l'ensemble des acteurs locaux œuvrant pour cet objectif.

Les moyens nouveaux prévus pour la Police municipale seront engagés, et les moyens donnés au volet prévention annoncé dans le cadre des dernières assises de la sécurité. Un travail sera également conduit pour réduire les incivilités dans l'espace public.

Préparer la ville de demain

La jeunesse est notre avenir

L'enfance : nous maintiendrons les moyens pour accueillir les plus jeunes dans les écoles, les espaces de loisirs, en visant l'épanouissement des enfants et l'accompagnement des familles.

La jeunesse : notre ville doit continuer de porter des projets permettant aux jeunes de trouver leur place, de développer leurs projets et participer à la vie de notre cité.

Travailler à un territoire dynamique et attractif

Notre ville jouit d'une image positive, reconnue comme telle dans les classements nationaux des villes où il fait bon vivre.

C'est un atout pour attirer de nouvelles populations, de nouvelles forces vives, pour lesquelles il faut offrir un cadre de vie adapté.

Une ville dotée d'équipements modernes, bénéficiant à ses habitants et rayonnant dans son bassin de vie. Avec la capacité d'un entretien régulier de son patrimoine actuel et la réponse à des attentes nouvelles.

De nombreux projets renforçant l'attractivité de la ville entrent dans leur phase de réalisation ou de livraison : construction des halles gourmandes, accompagnement par la commune des travaux du PEM, de l'opération Cœur de ville et de l'OPAH-RU ou encore du quartier de l'Eau Blanche. Les assises du commerce ont permis de définir les enjeux et d'identifier les évolutions pour le commerce dans les prochaines années. Ces assises ont abouti à un plan d'actions dont la mise en œuvre se poursuivra.

Une ville attractive se mesure également par la pluralité des offres culturelles et sportives. Les équipements y participent. Le Théâtre Max Jacob rénové sera livré au deuxième semestre, tout comme le skate parc de Creach Gwen. Les aménagements de l'Eau

Blanche permettront aux habitants de bénéficier d'un nouveau parc urbain et de loisirs. L'étude de maîtrise d'œuvre sur la tribune de Penvillers sera réalisée.

Des logements en nombre, accessibles et sobres en énergie

Renforcer l'attractivité c'est permettre à ceux qui le souhaitent de trouver un logement sur Quimper. Ainsi, des opérations de renouvellement urbain structurent le projet politique (Ty Bos, Kervilou, îlot Tour d'Auvergne...).

Des mobilités du quotidien, permettant tous les usages, et davantage respectueuses de l'environnement.

La ville durable se traduira également par le développement des voies de mobilité active, en particulier avec le lancement des travaux d'aménagement des quais de l'Odet et la réalisation d'une voie bidirectionnelle le long du boulevard au droit du Théâtre. Les travaux de la voie verte reliant le centre de Quimper au quartier de Penhars, sous la responsabilité du conseil départemental, démarreront. La ville y contribuera dans le domaine de l'éclairage.

Une ville à l'environnement préservé

Les transitions doivent être au cœur de l'action publique.

Tant la crise énergétique que la multiplication des événements liés au dérèglement climatique (tempêtes, inondations, sécheresses...) nous rappellent à la nécessité d'une transition énergétique d'une part et d'une transition environnementale d'autre part pour permettre l'atténuation et l'adaptation à ce dérèglement climatique.

La ville doit continuer d'y prendre toute sa part, même si les réponses les plus importantes dans ce domaine sont le fruit de l'action de l'agglomération.

Les travaux de rénovation du musée des beaux-arts, établissement particulièrement énergivore, se poursuivront notamment en 2025. Le schéma de l'éclairage public fera également l'objet d'une vaste concertation avec la population, pour s'accorder sur les enjeux de sobriété énergétique, de sécurité des déplacements et de préservation de l'environnement. L'installation de panneaux photovoltaïques sur le parking du centre technique permettra l'augmentation de la part d'autoconsommation d'électricité.

La politique d'achats est également un levier important de la transition énergétique. Dotée désormais d'un SPASER, la commune de Quimper, forte de sa trentaine de millions d'euros d'achats annuels, placera le respect de l'environnement au cœur de ses achats.

Depuis l'exercice 2024, les communes de plus de 3 500 habitants doivent, au stade du compte administratif (CA), produire une annexe indiquant les aspects favorables ou non des investissements en matière environnementale. En 2024 seule la partie action de lutte contre le réchauffement climatique était à renseigner, pour le CA 2025, il conviendra d'y ajouter un volet biodiversité.

Ce budget vert permettra à terme d'alimenter le processus budgétaire et d'évaluation des politiques publiques.

III - Les orientations budgétaires

En 2025, la ville de Quimper devra, de nouveau, assumer des charges supplémentaires décidées par l'État, et non compensées, et apporter une contribution significative à la résorption du déficit de l'État.

Le contexte politique et économique, nous oblige donc, non seulement à faire preuve de sobriété dans tous nos projets, mais également à rechercher des économies substantielles dans le fonctionnement de la collectivité :

- **En continuant les efforts déjà engagés de réduction de ses dépenses de fonctionnement** : ce plan d'économies doit permettre de conserver une épargne de gestion nécessaire à la réalisation du plan d'investissement. Il a vocation à s'inscrire dans le temps ;
- **En procédant à un lissage d'opérations d'investissement**, dont le besoin n'est pas interrogé mais qui peuvent faire l'objet d'un étalement dans le temps.
Les investissements sont inscrits à hauteur des capacités financières. Si celles-ci venaient à s'améliorer, les investissements mis en réserve seraient remis à l'ordre du jour au fur et à mesure ;
- **En maîtrisant la hausse de postes budgétaires importants de la collectivité**, impactés notamment de façon mécanique par l'inflation ;
- **En poursuivant un programme de cession d'actifs immobiliers**. Certains biens qui ne sont plus utilisés et n'ont plus vocation à l'être seront cédés. Au-delà de la recette qui sera générée, ce sont des charges en moins qui pèseront sur le budget de la commune, tout en remettant sur le marché des biens nécessaires à l'effort de construction de logements.

L'ensemble des mesures à l'appui des orientations budgétaires feront l'objet d'une présentation détaillée lors de la séance budgétaire.

A - Évaluation des recettes de fonctionnement

En 2024, le montant des produits de fonctionnement s'est élevé au BP à 75,01M€.

Fiscalité

En 2024, le montant inscrit au budget principal (BP) était de 53,35M€.

Les produits de la taxe foncière (TF) et de la taxe d'habitation (TH) s'élevaient à 48,05M€.

Il est prévu une actualisation loi de finances des bases de TF de 1,7% par rapport à 2024 ainsi qu'une dynamique des bases de 0,3%. Cela permettrait de générer un produit supplémentaire d'environ 900K€.

Les autres produits sont stables (5,3M€) et notamment les droits de mutation à 2,8M€.

Dotations

En 2024, le chapitre dotations et subventions s'élevait au BP à 14,18M€.

Concernant les dotations, il est prévu une légère diminution du montant de celles-ci à ce stade.

Celles-ci s'élevaient à 9,52M€ pour la DGF et la DSU en 2024, auxquels il faut ajouter 1,3M€ de DNP.

Les compensations fiscales et autres subventions sont prévues en stabilité.

En dépenses, une provision de 600K€ sera mise en place pour une éventuelle prise en charge d'un fonds de réserve ou d'une diminution de la DGF dans une LF dont nous ne connaissons pas les contours.

Autres recettes

Les autres recettes contiennent celles perçues auprès des usagers, des remboursements de frais et des produits du domaine.

D'un montant de 7,37M€, celles-ci devraient progresser d'environ 1%, avec certains tarifs relevés.

Les recettes de fonctionnement devraient progresser d'un peu plus de 800K€ en 2025, soit d'environ 1,1%.

B - Orientation de l'évolution des dépenses de fonctionnement

En 2024, le montant des dépenses réelles de fonctionnement, hors intérêts de la dette, s'est élevé à 63,85M€.

La masse salariale

En 2024, le budget alloué à la masse salariale était de 31,24M€. Le cadrage budgétaire prend en compte sur la masse salariale le GVT, les effets en année pleine des postes créés en 2024, la hausse de 3 points du taux de cotisation patronale de la CNRACL. Ce dernier poste conduit à une hausse de près de 500K€.

Un objectif d'évolution maximale de 3% a néanmoins été posé pour ce chapitre, ce qui constitue néanmoins une progression de près de 1M€.

Les charges à caractère général

En 2024, le montant des charges à caractère général s'est élevé à 16.58M€.

Hors énergie, en diminution, le chapitre 011 est reconduit dans les plafonds de l'année 2024, ce qui induit une prise en charge de l'absorption de l'inflation et des révisions contractuelles sur les budgets existants.

La baisse des crédits d'énergie est prévue pour 300K€.

Les subventions

En matière de subvention, les crédits sont reconduits dans les enveloppes de 2024.

Les atténuations de produits

Les attributions de compensation (AC) dont paiement d'une partie du service commun informatique : stabilité.

Le fonds de péréquation des ressources intercommunales et communales (FPIC) : stabilité.

Dont provision pour gel de crédits 600K€ en lien avec le PLF à adopter.

Des recherches de pistes d'économies sont en cours, pour adapter le budget en fonction des résultats du PLF 2025 qui sera adopté.

C - Montant de l'épargne de gestion

€	BP 2024	BP 2025	Variation
Recettes de fonctionnement	75 012 204	75 842 204	830 000
dont fiscalité	53 456 557	54 356 557	900 000
dont dotations	14 176 225	14 026 225	- 150 000
dont autres recettes	7 379 422	7 459 422	80 000
Dépenses de fonctionnement	63 852 055	65 152 055	1 300 000
dont charges d'énergies	3 663 515	3 363 515	- 300 000
dont masse salariale	31 248 100	32 248 100	1 000 000
dont atténuations de produits	2 301 768	2 901 768	600 000
= EPARGNE DE GESTION	11 160 149	10 690 149	- 470 000
- Intérêts	1 830 000	1 800 000	- 30 000
= EPARGNE BRUTE	9 330 149	8 890 149	- 440 000
- Capital	7 450 000	7 740 000	290 000
= EPARGNE NETTE	1 880 149	1 150 149	- 730 000

L'évolution des dépenses et recettes de fonctionnement conduisent à une baisse de l'épargne de gestion de 470K€, principalement due à la provision pour gel de crédits de 600K€.

L'exécutif travaille sur un plan d'économie permettant de fixer l'épargne de gestion a minima sur le niveau de l'année précédente voire de la faire progresser.

L'orientation est de maintenir niveau d'endettement à un plafond de 8 ans (il est actuellement de 4,5 ans) : notre ville se situant fort heureusement à un niveau très correct par rapport aux villes du même poids démographique.

En raison du niveau d'emprunt 2024 moins important que prévu et de la baisse des taux d'intérêts, les charges d'intérêts sont stables sur 2025.

D - Montant de l'investissement

Liste des investissements 2025 prévisionnel.

Investissements récurrents

Programme	Dép. nettes 2025
Travaux récurrents d'entretien, voirie, acquisitions de matériels, etc.	10 485 129

Investissements structurants

Programme	Dép. nettes 2025
Rénovation du musée des Beaux-Arts	2 349 048
Rénovation du théâtre Max Jacob	1 907 880
Skate Park de Créac'h Gwen	357 261
Voie verte dont mise en lumière de la voie verte Quimper-Pluguffan	274 025
Participation Aménagement route de Brest bd Allende (CD29)	83 596
Cofinancement - RD 34 (Moulin des Landes-Moulin du Pont)	400 000
Cofinancement - RD 34 (Kerustum-Rd Pt Toul Sable-Moulin des Landes)	100 000
Halles gourmandes	2 350 471
Participation PEM	
Schéma directeur écoles et périscolaires - Reconstruction GS Michelet	
Travaux aménagements et renouvellement urbain Eau Blanche	
Aménagement des quais de l'Odet - Tranche 1	4 227 389
Cité sportive de Penvillers - Tribune reconstruction	401 261
Rénovation et restructuration du centre de loisirs de Kerogan	
Total	12 450 930

Un principe de prudence a été appliqué. Dans l'attente d'éléments tangibles en termes de LF d'une part et d'une trajectoire pluriannuelle des finances publiques d'autre part, il a été proposé d'inscrire les crédits au niveau décrit plus haut dans la vision pluriannuelle des investissements.

E - Emprunt prévisionnel

Le montant de l'emprunt prévisionnel reste à déterminer.

F - les budgets annexes

BA Parkings en ouvrages

En 2025, ce parking connaîtra une évolution avec les travaux et la mise en service au premier trimestre du parking situé devant la salle Michel Gloaguen, conformément à la délibération prise en décembre 2024.

Cet ouvrage permettra de réguler le stationnement dans cette zone et par sa grille tarifaire particulière (les 12 premières heures gratuites), d'offrir des solutions aux salariés exerçant en centre-ville ainsi qu'aux visiteurs en courte durée.

BA Locations de bâtiments : RAS.

BA Zones d'habitat : RAS.

III - Éléments de rétrospective et de prospective

Rétrospective financière

€	2022	2023	2024
Produits fonctionnement courant (A)	71 024 348	75 818 142	76 455 876
Produits fonctionnement courant stricts	70 235 797	75 055 893	75 805 876
Impôts et taxes (73 sauf 731)	107 000	107 000	107 000
Dotation de solidarité communautaire	107 000	107 000	107 000
Fiscalité locale (731)	49 829 292	53 411 492	53 570 497
Contributions Directes	43 438 966	47 004 322	48 012 998
Taxe additionnelle DMTO	3 882 093	3 272 000	2 950 000
Taxe locale sur la publicité extérieure	715 569	717 000	717 000
Taxe électricité	1 390 115	1 843 912	1 500 000
Droits de place	269 709	340 499	340 499
Solde fiscalité locale	132 840	233 759	50 000
Dotations et participations	13 961 277	14 667 841	15 181 832
DGF	10 662 644	10 699 611	10 718 898
FCTVA fct	18 002	19 665	31 000
Compensations fiscales	1 214 638	1 350 150	1 468 814
Solde participations diverses	2 065 993	2 598 415	2 963 120
Autres produits de fonctionnement courant	6 338 228	6 869 560	6 946 547
Produits des services	5 783 280	6 310 089	6 170 000
Produits de gestion	554 948	559 471	776 547
Atténuations de charges	788 551	762 249	650 000
Produits exceptionnels larges (B)	182 201	234 421	177 000
Produits financiers divers	7 047	7 101	7 000
Produits exceptionnels	175 154	227 320	170 000
Produits fonctionnement (C = A+B)	71 206 549	76 052 563	76 632 876
Charges fonctionnement courant (D)	55 834 907	61 315 889	62 684 719
Charges fct courant strictes	53 784 276	59 009 873	60 361 667
Charges à caractère général	13 824 873	17 092 138	15 720 000
Charges de personnel	26 986 243	28 768 408	31 283 827

Autres charges de gestion courante (yc élus)	12 973 160	13 149 327	13 357 840
Atténuations de produits	2 050 631	2 306 016	2 323 052
AC versée	1 800 314	2 027 868	2 027 868
Contributions fiscales (FPIC, ...)	245 007	271 587	295 184
Solde atténuations de produits	5 310	6 561	0
EXCEDENT BRUT COURANT (A-D)	15 189 441	14 502 253	13 771 157
Charges exceptionnelles larges (E)	185 524	163 577	190 000
Frais financiers divers	1 551	20 732	120 000
Charges exceptionnelles	183 973	142 845	70 000
Charges fonctionnement hs int. (F = D+E)	56 020 431	61 479 466	62 874 719
EPARGNE DE GESTION (C-F)	15 186 119	14 573 097	13 758 157
Intérêts (G)	815 993	1 094 149	1 549 398
Charges de fonctionnement (I = F+G)	56 836 424	62 573 615	64 424 117
EPARGNE BRUTE (J = C-I)	14 370 126	13 478 948	12 208 759
Capital (K)	6 209 514	6 667 845	7 139 975
EPARGNE NETTE (L = J-K)	8 160 611	6 811 103	5 068 784
Dépenses d'inv hors annuité en capital	19 784 679	30 864 205	20 801 598
Dépenses d'inv. hors dette	19 784 679	30 864 205	20 801 598
EPARGNE NETTE	8 160 611	6 811 103	5 068 784
Ressources propres d'inv. (RPI)	4 173 624	4 516 244	4 107 949
Fonds affectés (amendes...)	321 802	361 288	350 000
Subventions yc DGE / DETR / DSIL	1 085 654	1 540 213	3 000 000
Emprunt	6 000 000	14 000 000	8 000 000
Variation du résultat global de clôture	- 42 987	-3 635 357	- 274 865
Résultat Global de Clôture (RGC)	1 105 864	-1 185 236	-1 460 101

L'exercice 2024 est marqué par une diminution de l'épargne de gestion d'environ 800K€. Malgré la baisse du prix de l'énergie (-1,4M€), l'augmentation de la masse salariale (2,5M€) n'est pas complètement compensée en raison d'une faible dynamique des produits de fiscalité. En effet, les recettes de droits de mutation ont baissé pour la deuxième année consécutive et la taxe sur l'électricité se retrouve en forte baisse par rapport à l'année 2023 qui bénéficiait d'un changement de méthode comptable.

La réalisation du projet municipal s'est poursuivie en 2024 malgré le décalage du projet des halles qui explique en grande partie la baisse du taux de réalisation des investissements par rapport au BP 2024.

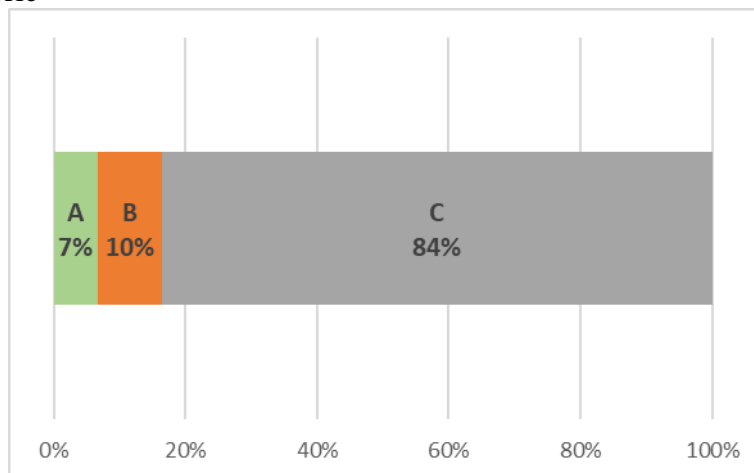
Le niveau des investissements est d'environ 20M€ avec un financement par l'emprunt à hauteur de 8M€. La situation financière de la collectivité est saine avec une capacité de désendettement prévisionnelle de 4,5 années à fin 2024.

Le volet RH

Au 31/12/2024, le nombre d'agents de la commune de Quimper est de 726, dont 523 titulaires.



Catégorie



Après une évolution des effectifs liées au déploiement du projet municipal, (PM, déprécarisation, conseillers numériques, service démocratie de proximité, moyens supplémentaires pour accélérer la production de pièces d'identités) et un comblement des postes vacants, les effectifs sont stabilisés.

Il est à noter un effet positif du comblement des postes vacants par une baisse du taux d'absentéisme, traduction d'un mieux-être au travail par une baisse de la pression sur les équipes.

CNRACL

La situation financière de la Caisse nationale de retraite des agents des collectivités locales (CNRACL) est préoccupante. En 2023, le régime affichait un déficit de 2,5 milliards d'euros et des capitaux propres négatifs de 4,9 milliards d'euros. Le ratio démographique, qui

était de 4,53 cotisants pour un pensionné dans les années 80, est tombé à 1,46 en 2021. Cette dégradation est due à plusieurs facteurs, notamment l'augmentation de l'espérance de vie des affiliés et la diminution de la base cotisante.

Pour les employeurs, cela signifie un besoin accru de financement pour couvrir les déficits. Les cotisations actuelles, qui représentent 97% des ressources de la CNRACL, ne suffisent plus à équilibrer les comptes. À l'horizon 2030, le déficit annuel pourrait dépasser les 10 milliards d'euros.

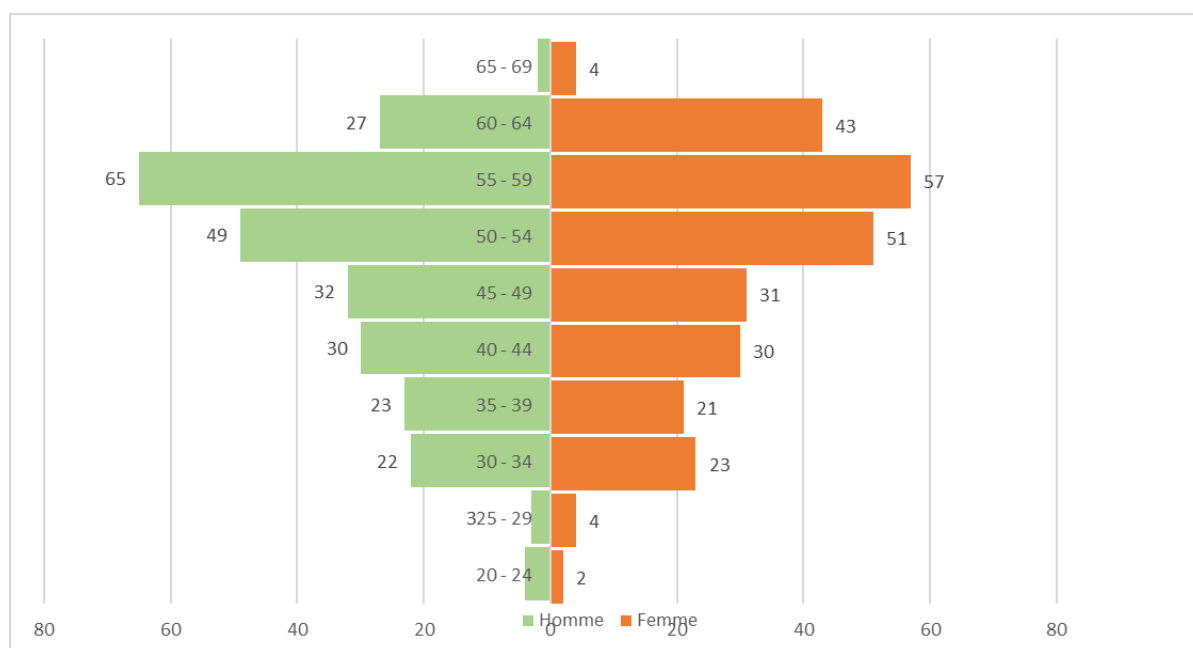
Le PLFSS, qui a fait l'objet d'une motion de censure, prévoyait une trajectoire d'évolution du taux de cotisation employeur de la CNRACL de 12 points sur 3 ans.

Le niveau de cotisation est fixé par décret. Le niveau de déséquilibre financier du régime va conduire à relever le taux de cotisation.

L'hypothèse retenue est une hausse du taux de cotisation sur quatre ans (3 points supplémentaires chaque année).

Évolution des effectifs sur les dernières années.

Prospective pyramide des âges



Comme on peut le voir dans la pyramide des âges, au cours des 10 prochaines années, entre un quart et un tiers des agents aujourd'hui présents dans les effectifs partiront à la retraite, conduisant à une profonde restructuration des équipes et une nécessité d'anticiper la continuité de l'activité et de préserver la mémoire des services.

C'est aussi un défi d'accompagner une population active vieillissante, pour permettre des conditions de travail adaptées et un enjeu de taille pour lutter contre l'absentéisme lié aux TMS et autres maladies professionnelles.

Il est prévu une stabilisation de la masse salariale au cours des prochains exercices.

Volet investissement (dépenses nettes de subventions et FCTVA)

Investissements récurrents

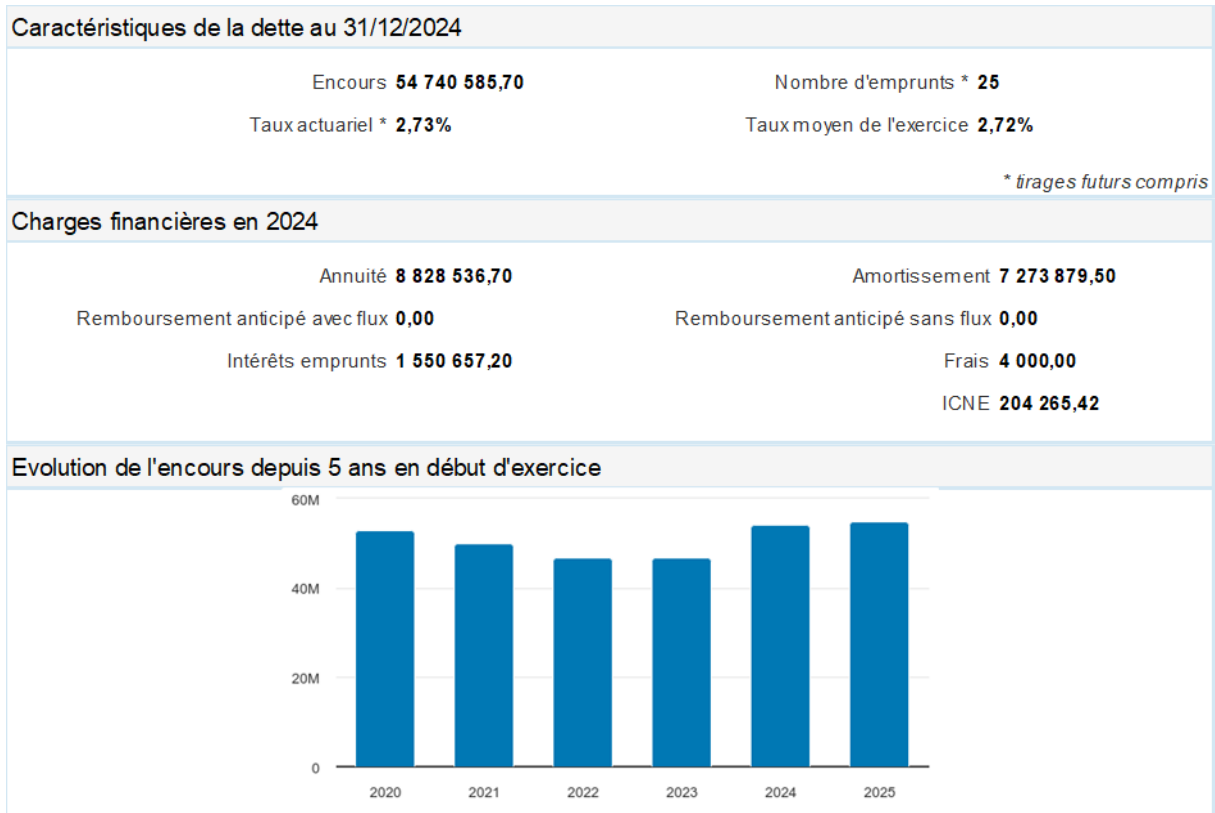
Programme	Dép. nettes 2025	Dép. nettes 2026
Travaux récurrents d'entretien, voirie, acquisitions de matériels, etc.	10 485 129	10 235 834

Investissements structurants

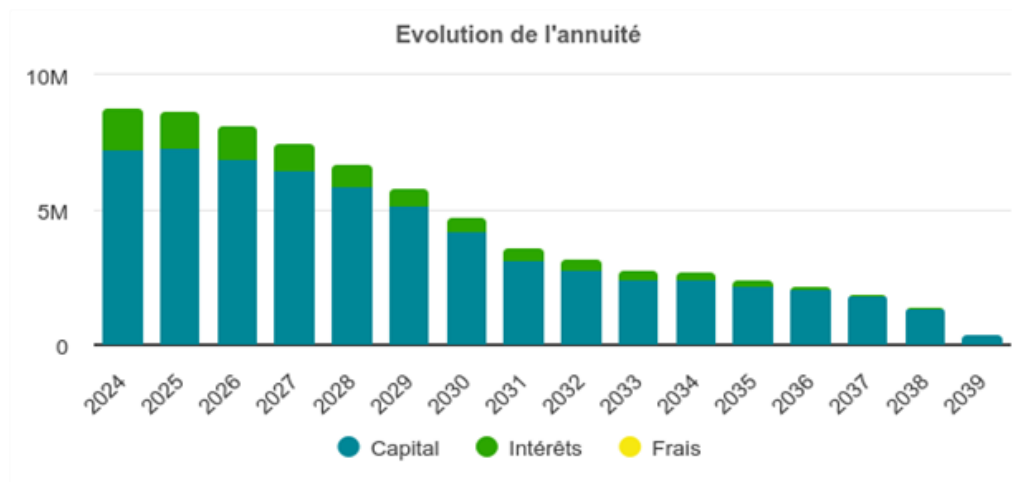
Programme	Dép. nettes 2025	Dép. nettes 2026
Rénovation du musée des Beaux-Arts	2 349 048	501 576
Rénovation du théâtre Max Jacob	1 907 880	-762 000
Skate Park de Créac'h Gwen	357 261	
Voie verte dont mise en lumière de la voie verte Quimper-Pluguffan	274 025	
Participation Aménagement route de Brest bd Allende (CD29)	83 596	113 691
Cofinancement - RD 34 (Moulin des Landes-Moulin du Pont)	400 000	140 000
Cofinancement - RD 34 (Kerustum-Rd Pt Toul Sable-Moulin des Landes)	100 000	400 000
Halles gourmandes	2 350 471	3 563 667
Participation PEM		1 000 000
Schéma directeur écoles et périscolaires - Reconstruction GS Michelet		41 798
Travaux aménagements et renouvellement urbain Eau Blanche		5 000 000
Aménagement des quais de l'Odet - Tranche 1	4 227 389	1 067 236
Cité sportive de Penvillers - Tribune reconstruction	401 261	2 925 860
Rénovation et restructuration du centre de loisirs de Kerogan		167 192
Total	12 450 930	14 159 020

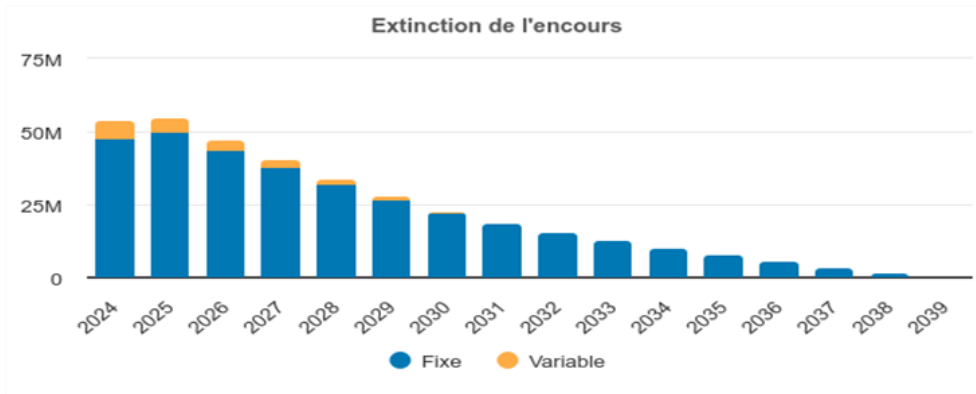
Dette

Encours et annuité au 31 décembre 2024

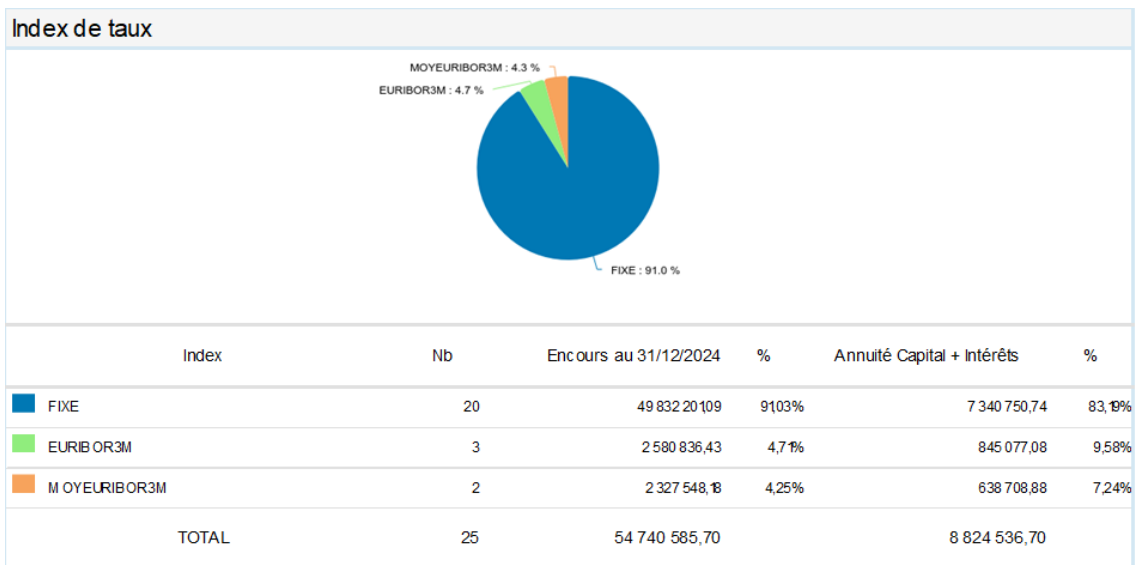


Évolution de l'annuité et extinction de l'encours

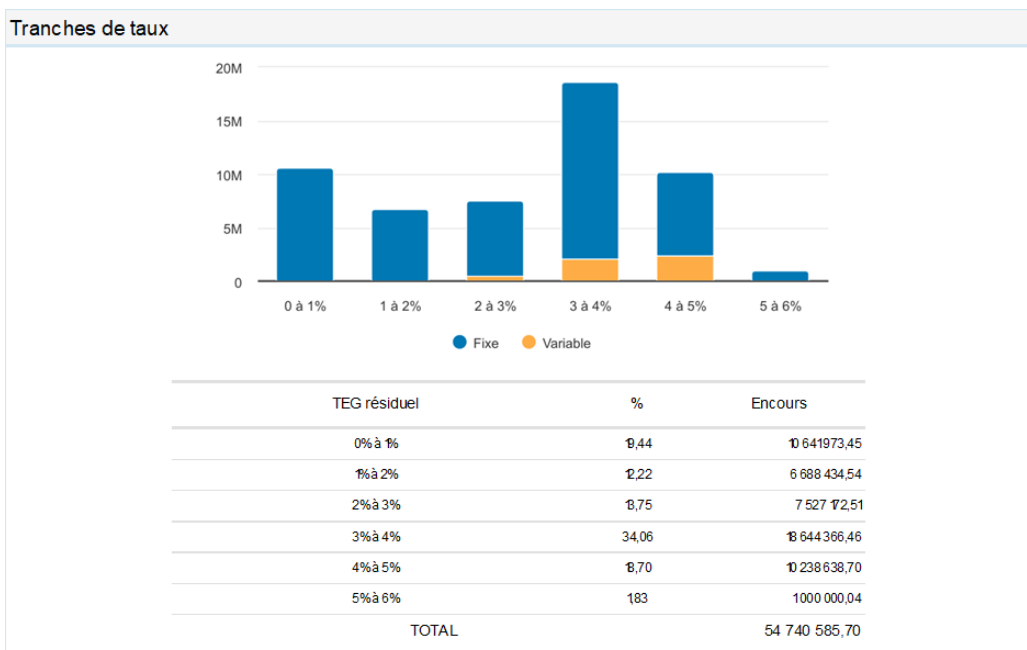




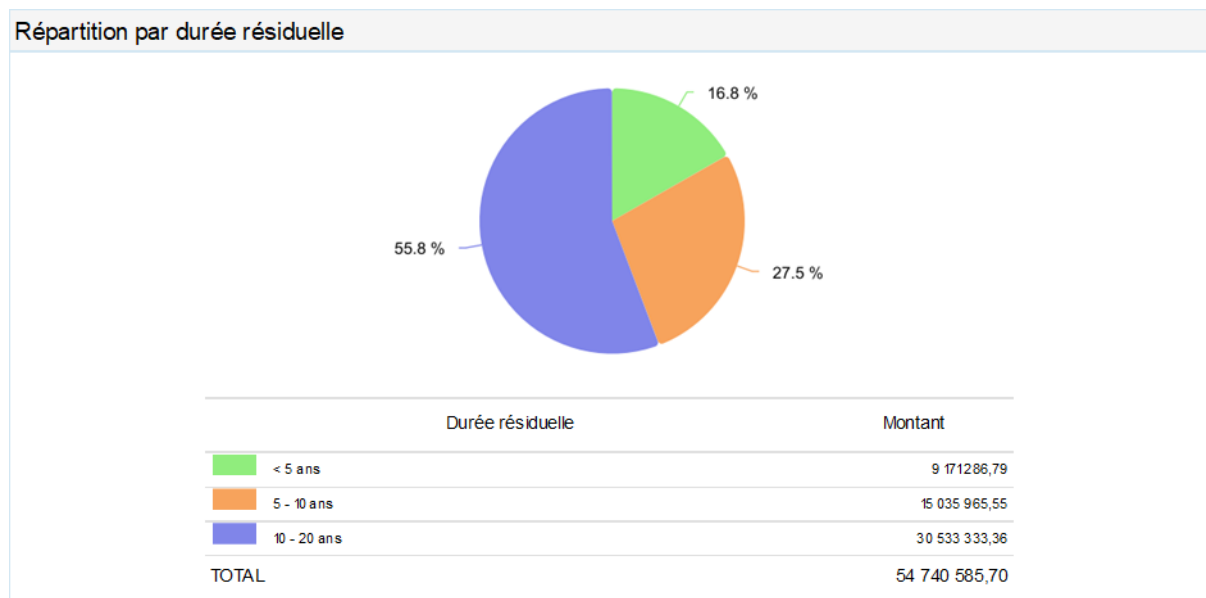
Index de taux



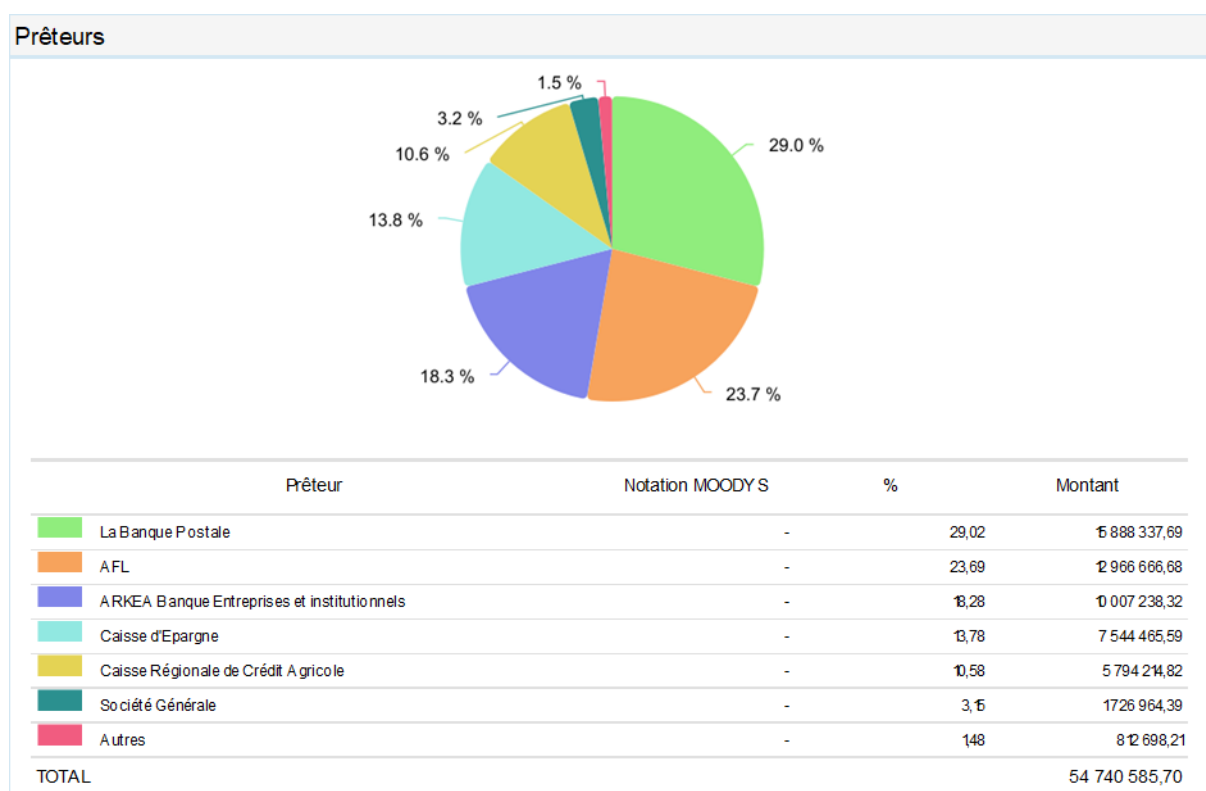
Coût des emprunts



Durée de vie résiduelle



Origine des prêteurs



La commune de Quimper utilise ses capacités en matière d'emprunt pour réaliser le programme d'investissement de l'équipe municipale, nécessaire au développement de la ville et aux besoins des habitants. Le levier de la dette est utilisé pour financer les investissements structurants, qui profiteront à plusieurs générations d'utilisateurs et contribuables.

L'enjeu est le maintien d'une épargne de gestion suffisante pour conserver une capacité de désendettement inférieure à 8 ans.

Il est à noter que les frais financiers ont augmenté rapidement en lien avec la montée des taux qui a vu passer les taux de 0.75% à 15 ans début 2022 à désormais 3,94% à 15 ans aujourd'hui.

Prospective financière

L'absence de vision claire sur les finances publiques des prochaines années rend la production d'une prospective difficile.

Le niveau de prélèvement sur les capacités financières peut conduire à des scénarios très différents.

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité des suffrages exprimés, d'adopter la présente délibération actant de la tenue du débat d'orientations budgétaires pour 2025 et de l'existence du rapport visé à l'article L.2312-1 du Code général des collectivités territoriales sur la base duquel s'est tenu ce débat.